

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES</i>	<i>HORS SECTEUR SAUVEGARDE</i>		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATIF
Construction nlle avec SHOB >20 m² quelle que soit sa hauteur <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Éolienne ≥ 12 m² <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Piscine dont le bassin est >à 10 m² avec couverture ≥1,80 m Piscine dont le bassin est >100 m² couverte ou non <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Construction chassis et serre dont la hauteur est >1,80 m et ≤4 m ET la surface >2000 m² Construction chassis et serre dont la hauteur est >4 m <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Ouvrage et accessoire des lignes de distribution d'énergie électrique dont la tension est ≥63000 volts <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Construction temporaire dont la durée est > 3 mois <u>sans PC</u>	L 421-1, R 421-1	L 480-4 et suivant	341

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES</i>		<i>EN SECTEUR SAUVEGARDE OU SITE CLASSE</i>	
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Construction éolienne quelque soit sa hauteur <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Installation d'une HLL sur terrain autorisé quelle que soit sa superficie <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Construction d'une piscine quelle que soit sa superficie <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Construction châssis et serre quelle que soit sa hauteur <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Construction d'un mur de soutènement <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Caveau ou monument funéraire dans l'enceinte d'un cimetière <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Construction ouvrage et accessoire des lignes de distribution d'énergie électrique quelle que soit sa puissance <u>sans PC</u>	L 421-1 et R 421-1	L 480-4 et suivants	341
Construction temporaire dont la durée est > 15j <u>sans PC</u>	L 421-1, R 421-1, R 421-7	L 480-4 et suivants	341

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES	HORS SECTEUR SAUVEGARDE		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
<p style="text-align: center;">Travaux ayant pour effet la création d'une SHOB >20 m² sans PC</p>	<i>L 421-1 et R 421-14 al A</i>	L 480-4 et suivants	<i>341</i>
<p style="text-align: center;">Travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur sans PC</p>	<i>L 421-1 et R 421-14 al C</i>	L 480-4 et suivants	<i>341</i>
<p style="text-align: center;">Travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination entre les différentes destinations définies à l'art R 123-9 sans PC</p>	<i>L 421-1 et R 421-14 al B</i>	L 480-4 et suivants	<i>341</i>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES		EN SECTEUR SAUVEGARDE OU SITE CLASSE	
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Travaux à l'intérieur des immeubles ayant pour objet ou pour effet de modifier la structure du bâtiment ou la répartition des volumes existants <u>sans PC</u>	<i>L 421-1 et R 421-15 al A</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	4403
Travaux portant sur un élément que le plan de sauvegarde et de mise en valeur a identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysagers <u>sans PC</u>	<i>L 421-1 et R 421-15 al B</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	4403
Travaux sur immeubles inscrit au titre des monuments historiques <u>sans PC</u>	<i>L 421-1 et R 421-16</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>À créer</i>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES</i>		<i>HORS SECTEUR SAUVEGARDE</i>	
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Construction dont la hauteur est >12 m sans SHOB ou dont la SHOB est ≤ à 2m² sans DP	<i>R 421-9 al C</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Construction avec SHOB>2 m² et ≤20 m² sans DP	<i>R 421-9 al A</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Habitation légère de loisir sur terrain autorisé dont la SHON est >35 m² sans DP	<i>R 111-32 et R 421-9 al B</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Piscine dont le bassin est ≤100 m² non couverte Piscine avec couverture d'une hauteur ≤1,80 m sans DP	<i>R 421-9 al F</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Murs dont la hauteur est ≥2m sans DP	<i>R 421-9 al E</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Ouvrage et accessoire des lignes de distribution d'énergie électrique dont la tension est <63000 volts sans DP	<i>R 421-9 al D</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	596

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES	EN SECTEUR SAUVEGARDE OU SITE CLASSE		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Construction sans SHOB ou dont la SHOB est ≤ 20 m² quelle que soit la hauteur <u>sans DP</u>	<i>R 421-11 al A</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>26620</i>
Mur quelle que soit sa hauteur <u>sans DP</u>	<i>R 421-11 al B</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>26620</i>
Ouvrage d'infrastructure terrestre, maritime ou fluviale <u>sans DP</u>	<i>R 421-10</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>A créer</i>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES</i>	<i>EN SECTEUR SAUVEGARDE OU SITE CLASSE</i>		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATI
<p>-Clôture secteur sauvegardé, champ de visibilité d'un MH, ZPPAUP sans DP</p> <p>-Clôture dans site classé sans DP</p> <p>- Clôture dans secteur délimité par PLU comme devant être protégé (int patrimonial ou paysager) sans DP</p> <p>- Clôture soumise à déclaration par délibération du Conseil Municipal sans DP</p>	<p><i>R 421-12 al A</i></p> <p><i>R 421-12 al B</i></p> <p><i>R 421-12 al C</i></p> <p><i>R 421-12 al D</i></p>	<p><i>L 480-4 et suivants</i></p>	<p>4228</p>
<p>Installation de mobilier urbain ou d'oeuvre d'art sans DP</p>	<p><i>R 421-25</i></p>	<p><i>L 480-4 et suivants</i></p>	<p>26474</p>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES		HORS SECTEUR SAUVEGARDE	
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Travaux créant SHOB >2 m² et ≤20 m² <u>sans DP</u>	<i>R 421-17 al F</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Travaux transformant plus de 10 m² de SHOB en SHON <u>sans DP</u>	<i>R 421-17 al G</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Travaux de ravalement et travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant <u>sans DP</u>	<i>R 421-17 al A</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Changement de destination d'un bâtiment entre les différentes destination définies à l'article R 123-9 <u>sans DP</u>	<i>R 421-17 al B</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES</i>		<i>EN SECTEUR SAUVEGARDE OU SITE CLASSE</i>	
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATIF
Travaux à l'intérieur des immeubles: lorsque le plan de sauvegarde n'est pas approuvé ou a été mis en révision <b style="text-align: center;"><u>sans DP</u>	<i>R 421-17 al C</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	4403
Travaux sur élément identifié par un document d'urbanisme comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager: travaux sur construction existante modifiant ou supprimant un élément identifié par le PLU <b style="text-align: center;"><u>sans DP</u>	<i>R 421-17 al D</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969
Travaux sur élément identifié par un document d'urbanisme comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager: travaux sur construction existante modifiant ou supprimant un élément identifié par délib municip <b style="text-align: center;"><u>sans DP</u>	<i>R 421-17 al E</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	5969

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS</i>	<i>HORS SECTEUR SAUVEGARDE</i>		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATIF
Lotissement -ayant pour effet, sur période de moins de 10 ans, de créer plus de deux lots à construire lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-19 al A</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>À créer</i>
Remembrement réalisé par association foncière urbaine libre prévoyant la réalisation de voies ou espaces communs <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-19 al B</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	26464

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS	HORS SECTEUR SAUVEGARDE		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
<p style="text-align: center;">Terrains de campings, PRL, caravanes</p> <p>- création ou agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de + de 20 personnes ou plus de 6 tentes, caravanes ou résidence mobile de loisirs (RML) sans PA</p> <p>-création ou agrandissement d'un PRL ou d'un village de vacances classé en hébergement léger sans PA</p> <p>-réaménagement d'un terrain de camping ou d'un PRL existant, lorsque le réaménagement a pour effet d'augmenter de plus de 10 % le nbre d'emplacements sans PA</p> <p>-travaux ayant pour effet dans un terrain de camping ou PRL de modifier substantiellement la végétation limitant l'impact visuel des installations sans PA</p>	<p><i>L 421-2 et R 421-19 al C, R 111-34</i></p>	<p><i>L 480-4 et suivants</i></p>	6818
	<p><i>L 421-2 et R 421-19 al D</i></p>		6838
	<p><i>L 421-2 et R 421-19 al E</i></p>		26478
	<p><i>L 421-2 et R 421-19 al F</i></p>		26480
<p style="text-align: center;">Aménagement de terrain de camping ou de PRL <u>sans respecter les prescriptions du PA</u></p>	<p><i>R 443-6, R 111-45, R 111-46</i></p>	<p><i>L 480-4 et suivants</i></p>	6820

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS</i>	<i>HORS SECTEUR SAUVEGARDE</i>		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Terrain pour pratique des sports ou loisirs motorisés <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-19 al G</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	26466
Parc d'attraction/ Aire de jeux et de sport dont la superficie est >2 hectares <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-19 al H</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	23030
Golf dont la superficie est >25 hectares <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-19 al I</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	26468

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS</i>	<i>HORS SECTEUR SAUVEGARDE</i>		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Aire de stationnement ouverte au public, dépôt de véhicules et garage collectif de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs d'au moins 50 unités <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-19 al J</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>23031</i>
Affouillement/exhaussement du sol dont la hauteur, s'il s'agit d'un exhaussement, ou la profondeur dans le cas d'un affouillement, excède 2 m et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-19 al K</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>23032</i>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS	EN SECTEUR SAUVEGARDE OU SITE CLASSE		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Parc d'attraction/Aire de jeux et de sport quelle que soit la superficie <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-20</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	23030
Golf quelle que soit sa superficie <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-20</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>A créer</i>
Aire de stationnement ouverte au public, dépôt de véhicules et garage collectif de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs quelle que soit sa capacité <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-20</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	23031
Affouillement/exhaussement du sol dont la hauteur, s'il s'agit d'un exhaussement, ou la profondeur dans le cas d'un affouillement, excède deux mètres et portant sur une superficie ≥ 100 m² <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-20</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	23032
Espace public: -création d'un espace public <u>sans PA</u> - création d'une voie ou travaux modifiant les caractéristiques d'une voie existante <u>sans PA</u>	<i>L 421-2 et R 421-20</i> <i>L 421-2 et R 421-21</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	26474

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS	HORS SECTEUR SAUVEGARDE		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Aménagement léger en espace remarquable ou milieu littoral à préserver (aménagement prévus aux a, b,c,et d de R 146-2) <u>sans DP</u>	<i>L 421-2 et R 421-22</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>A créer</i>
Autres lotissements que ce soumis au R 421-19 <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al A</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>A créer</i>
Divisions foncières <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al B</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>23022</i>
Terrain, camping, PRL et caravanes -aménagement ou mise à disposition des campeurs de façon habituelle de terrains ne nécessitant pas un PA <u>sans DP</u> -installation d'une caravane en dehors des terrains de camping ou PRL pour une durée >à 3 mois <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al C</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>6816</i>
	<i>R 421-23 al D</i>		<i>6813</i>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

<i>TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS</i>	<i>HORS SECTEUR SAUVEGARDE</i>		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Aire de stationnement ouverte au public, dépôt de véhicules et garage collectif de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 10 à 49 unités <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al E</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	23031
Affouillement/exhaussement du sol dont la hauteur, s'il s'agit d'un exhaussement, ou la profondeur dans le cas d'un affouillement, excède deux mètres et qui portent sur une superficie est $\geq 100 \text{ m}^2$ <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al F</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	23032
Installation d'une résidence mobile de loisirs constituant l'habitat permanent des gens du voyage pour une durée de plus de 3 mois consécutifs <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al J</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>A créer</i>
Installation d'une caravane constituant l'habitat permanent des gens du voyage pour une durée de plus de 3 mois consécutifs <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al K</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	26558
Aire d'accueil des gens du voyage <u>sans DP</u>	<i>R 421-23 al K</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	26558

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS	EN SECTEUR SAUVEGARDE OU SITE CLASSE		
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
<p style="text-align: center;">Espace public:</p> <p style="text-align: center;">-modification de voie ou espace public sans DP</p> <p style="text-align: center;">-plantation sur voie ou espace public sans DP</p>	<p style="text-align: center;"><i>R 421-25</i></p> <p style="text-align: center;"><i>R 421-25</i></p>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>A créer</i>
<p style="text-align: center;">Coupe ou abattage d'arbre dans un bois, forêt, parc d'une commune soumis à PLU ou espace boisé classé <u>sans DP</u></p>	<i>R 421-23 al G</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>4400</i>
<p style="text-align: center;">Travaux sur élément identifié par un document d'urba comme présentant un int patrimonial ou paysager:</p> <p style="text-align: center;">-travaux (autres que sur construction existante) modifiant ou supprimant un élément identifié par le PLU sans DP</p> <p style="text-align: center;">-travaux(autres que sur construction existante) modifiant ou supprimant un élément identifié par une délib municip sans DP</p>	<p style="text-align: center;"><i>R 421-421-23 al H</i></p> <p style="text-align: center;"><i>R 421-23 al I</i></p>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>23033</i>
<p style="text-align: center;">Travaux modifiant l'aménagement des abords d'un bâtiment existant <u>sans DP</u></p>	<i>R 421-24</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>26476</i>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

DEMOLITION			
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Démolition <u>sans PD</u> dans une commune où le conseil municipal a institué un PD	<i>L 421-3 et R 421-27</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>21910</i>
Démolition <u>sans PD</u> d'une construction située en secteur sauvegardé ou dans un périmètre de restauration immobilière	<i>L 421-3 et R 421-28 al A</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>21910</i>
Démolition <u>sans PD</u> d'une construction inscrite au titre des MH ou adossée à un immeuble classé	<i>L 421-3 et R 421-28 al B</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>21910</i>
Démolition <u>sans PD</u> d'une construction situé dans le champ de visibilité d'un MH ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	<i>L 421-3 et R 421-28 al C</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>21910</i>
Démolition <u>sans PD</u> d'une construction située dans un site classé ou inscrit	<i>L 421-3 et R 421-28 al D</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>21910</i>
Démolition <u>sans PD</u> d'une construction identifiée comme devant être protégée par un PLU ou une délib du CM ou située dans un périmètre à protéger délimité par un PLU	<i>L 421-3 et R 421-28 al E</i>	<i>L 480-4 et suivants</i>	<i>21910</i>

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

COMPORTEMENT INTERDIT EN SECTEUR SAUVEGARDE ou A PROTEGER			
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Camping ou installation de caravanes dans un site classé ou inscrit dans un secteur sauvegardé ou dans une zone de protection	<i>L 160-1; R 111-38; L 111 al 1 et R 111-42</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6827
Création d'un terrain de camping dans un site classé ou inscrit dans un secteur sauvegardé ou dans une zone de protection	<i>L 160-1; L 111 al 1 et R 111-42</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6828
Création d'un terrain de camping à moins de 200 m d'un point d'eau captée pour la consommation	<i>L 160-1; L 111-al 1 et R 111-42</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6830
Création d'un terrain de camping sur le rivage de la mer	<i>L 160-1; L 111-1 et R 111-42</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6826
Camping ou installation de caravane à moins de 200 m d'un point d'eau captée pour la consommation	<i>L 160-1; L 111al 1; R 111-38 et R 111-42</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6829
Camping ou installation de caravane sur le rivage de la mer	<i>L 160-1; L 111-1; R 111-42 et R 111-38; R 111-37</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6825
Pratique du camping en dehors des terrains aménagés malgré interdiction adm – PLU ou arrêté municipal	<i>L 160-1; L 111-1 et R 111-43</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6815

LISTE DES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME ET TEXTES APPLICABLES

COMPORTEMENT INTERDIT EN SECTEUR SAUVEGARDE ou A PROTEGER			
NATURE DE L'INFRACTION	TEXTE DEFINISSANT L'INFRACTION	TEXTE REPRIMANT L'INFRACTION	CODE NATINF
Installation caravane dans un espace boisé classé	<i>L 160-1; R 111-1; R 111-38; R 111-37</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6831
Installation caravane en dehors des terrains aménagés malgré interdiction adm -PLU ou arrêté municipal	<i>L 160-1; R 111-1; R 111-38; R 111-43 et R 111-37</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6812
Maintien de tente ou de caravane dans un terrain aménagé saisonnier en dehors de la période d'exploitation fixée par le PA	<i>L 160-1; L 111 al 1 et R 443-7</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	6824
Installation d'une résidence mobile de loisirs en dehors des emplacements autorisés- PRL, terrain de camping et village de vacance	<i>L 160-1; L 111-1 et R 111-34</i>	<i>L 160-1 et L 480-4 et suivants</i>	26482